

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 23 (1923)

Vereinsnachrichten: Société suisse de numismatique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

XLIV^e Assemblée générale tenue à Neuchâtel,

les 13 et 14 septembre 1924.

Première journée.

La quarante-quatrième assemblée générale de la Société suisse de numismatique a lieu dans la salle du Conseil général de la ville de Neuchâtel, mise obligeamment à la disposition de la Société par la municipalité.

En l'absence de M. Eug. Demole, excusé, l'assemblée est présidée par M. Ed. Audeoud, assisté de MM. Th. Grossmann, H. Cailler et H. Jarrys, membres du comité.

Le 13 septembre, à 17 heures précises, M. Audeoud constate que, conformément aux statuts, l'assemblée a été régulièrement convoquée un mois à l'avance et déclare la séance ouverte.

Sont présents: MM. E. Lang-Schnebli, Argovie; Fr. Blätter, D^r Hans Blösch, D^r G. Grunau, D^r Wilh.-J. Meyer, Berne; D^r H. Næf, Fribourg; Ed. Audeoud, J. Budin, H. Cailler, Th. Grossmann, H. Jarrys, F. Naly, J. Rigaud, D^r A. Rœhrich, Genève; F. Haas-Zumbühl, S. Ribary, Lucerne; H.-R. Dreyfus, Ch. Emery, M. Favre, G. Gallet, J. Jeanprêtre, A. Michaud, L. Montandon, S. de Perregaux, H. Schelling, Neuchâtel; A. Künzler, Soleure; E. Lugrin, A. Meyer, M. de Palézieux-du Pan, Vaud; G. Wüthrich, Londres; B. Wiki et F.-A. Wavre.

Se sont fait excuser : M. Eug. Demole, président; MM. Paul Bordeaux, membre honoraire, et commandant A. Babut, France; MM. Paul Hofer, D^r Wegeli, Fürstenberg, Berne; A. Cahorn, Genève; D^r Abt, Lucerne; E. Balli, Tessin; A. de Palézieux, Vaud.

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale ayant été inséré dans la *Revue*, t. XXIII, p. 158 et suivantes, chaque sociétaire a pu en prendre connaissance, la lecture n'en est pas demandée et il est déclaré approuvé.

M. Audeoud donne lecture du rapport présidentiel, rédigé par

M. Eug. Demole, relatant l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.

M. Th. Grossmann communique son rapport sur les finances de la Société, lesquelles se montent à 9228 fr. 60, en diminution de 961 fr. 65 sur celles du dernier exercice.

M. Alph. Meyer présente, conjointement avec M. Lang-Schnebli, le rapport des vérificateurs des comptes, par lequel ils proposent l'adoption de ceux-ci avec remerciements au trésorier.

Enfin, M. Cailler relate les faits concernant la bibliothèque durant les trois dernières années.

Personne ne demandant la parole, les quatre rapports sont mis aux voix et acceptés à l'unanimité.

Ces documents sont insérés dans la *Revue*, t. XXIII, pp. 472 et suiv.

Suivant l'ordre du jour, M. le président invite l'assemblée à se prononcer sur plusieurs modifications des statuts, proposées par le comité.

1° A l'article 11, le comité estime qu'il serait bon de laisser une certaine élasticité à cet article en ne limitant pas au chiffre fixe de *sept* le nombre des membres composant le comité; il propose la rédaction suivante qui est adoptée à l'unanimité :

« Art. 11. — La Société est dirigée par un comité de sept à treize
« membres, soit un président, un vice-président, un trésorier, un
« secrétaire, un archiviste-bibliothécaire et des membres suppléants.
« Ces fonctions sont gratuites. »

2° Le comité propose la suppression de l'article 13, disant :

« Les membres du comité doivent être choisis, autant que possible,
« parmi les membres habitant la même ville ou le même canton. »

Cette proposition est rendue nécessaire par la nouvelle orientation que va prendre la Société; il sera utile d'avoir au comité un certain nombre de sociétaires de différents cantons qui, par leur situation dans la science, ne pourront que renforcer la valeur du comité. Cette proposition est adoptée à l'unanimité; en conséquence l'article 13 est annulé.

3° M. le président demande encore à l'assemblée de ratifier un ordre de choses existant depuis plusieurs années, en donnant à l'article 41 la teneur suivante :

« Art. 41. — Le droit d'entrée des membres actifs est fixé à
« 5 francs. La cotisation annuelle est votée par l'assemblée générale,

« mais ne peut en aucun cas être inférieure à 20 francs. Ceux des
« membres qui désireront se libérer en une seule fois de leur droit
« d'entrée et de leurs cotisations pourront le faire moyennant un ver-
« sement unique de 200 francs. Les sommes ainsi obtenues seront
« capitalisées. »

Cette proposition soulève des objections de la part de M. Léon Montandon, qui trouve trop élevé le minimum de 20 francs pour la cotisation annuelle, et de M. Haas-Zumbühl, lequel estime que le prix de vente d'un volume de la *Revue*, maintenu à 15 francs, n'est pas en rapport avec le coût de la cotisation.

M. Grossmann répond à ces observations ; étant données les charges de la Société, le minimum de 20 francs est à peine suffisant, car depuis quelques années seuls les membres suisses s'acquittent de leurs obligations financières, les étrangers ne pouvant plus le faire vu la situation du franc suisse ; il faut donc équilibrer les ressources, aussi M. Grossmann demande aux sociétaires de faire un sacrifice en consacrant un état de choses existant et de voter la modification proposée. L'assemblée ratifie à une grande majorité la rédaction de l'article 41, ainsi qu'elle est libellée plus haut.

On procède ensuite à la nomination du comité pour une nouvelle période triennale.

M. le président expose la situation du comité actuel, lequel demande à se retirer après trente-quatre ans d'existence ; il est nécessaire que de nouvelles forces plus jeunes prennent en mains la direction de notre Société. Après de nombreux pourparlers avec nos collègues bernois, ceux-ci sont disposés à prendre la suite, aussi le comité propose le transfert du siège social à Berne et fait distribuer aux sociétaires une liste élaborée de concert avec nos collègues, liste en tête de laquelle figure le nom de M. le Dr G. Grunau, qui est bien connu de tous par le zèle qu'il a toujours montré pour la Société et par ses nombreuses communications scientifiques. Ces paroles sont fortement appuyées par M. Grossmann.

M. Haas-Zumbühl tient, avant le vote, à remercier le comité de Genève pour son activité jusqu'à maintenant.

M. de Palézieux-du Pan constate que les bulletins délivrés ne contiennent que dix noms ; il voudrait que l'on complétât la liste par l'adjonction de quelques noms de la Suisse romande.

M. Grossmann répond qu'il sera loisible au futur comité de s'adjoindre les membres qui pourraient lui être utiles.

MM. de Perregeaux et de Palézieux-du Pan fonctionnent comme scrutateurs; ils délivrent vingt-neuf bulletins et recueillent le même nombre de bulletins valables.

Le nouveau comité est élu comme suit pour la période 1924-1927 :

<i>Président :</i>	MM. D ^r Gustave GRUNAU,	Berne,	28 voix.
<i>Vice-président :</i>	D ^r R. WEGELI,	»	29 »
<i>Trésorier :</i>	Fritz BLATTER,	»	29 »
<i>Secrétaire :</i>	D ^r Wilhelm-Josef MEYER,	»	28 »
<i>Bibliothécaire :</i>	D ^r Hans BLÖSCH,	»	28 »
<i>Assesseurs :</i>	Paul HOFER,	»	28 »
	Emile GERBER,	Zurich,	29 »
	D ^r E. MAJOR,	Bâle,	29 »
	LÉON MONTANDON,	Neuchâtel,	29 »
	Th. GROSSMANN,	Genève,	28 »

Obtiennent encore des voix : MM. l'abbé F. Ducrest, Fribourg (8); A. Michaud, La Chaux-de-Fonds (3); Alph. Meyer, Moudon (1).

M. le D^r Grunau, nouveau président, remercie l'assemblée pour l'honneur fait à la ville de Berne par l'élection qui vient d'avoir lieu; il prie la Société de faire confiance au nouveau comité, l'assurant que tous ses membres s'efforceront de la mériter.

On procède ensuite à la nomination des vérificateurs des comptes; malgré leur désir de se retirer après avoir fonctionné pendant huit ans, MM. Alph. Meyer et Lang-Schnebli sont désignés pour une nouvelle année.

M. le président, appuyé par M. Grossmann, propose à la Société de conférer l'honorariat à M. le commandant A. Babut, ancien président de la Société française de numismatique, auteur d'intéressants travaux et fidèle ami de notre Société, dont il a suivi les assemblées depuis 1904 jusqu'à la guerre. Cette nomination est faite à l'unanimité.

M. L. Montandon propose que, au moment où le comité quitte Genève, la Société prouve sa reconnaissance à M. Eugène Demole en lui décernant le titre de président d'honneur; M. Grossmann félicite notre collègue de cette initiative, dont lui-même avait le projet. M. Audeoud répond à ces messieurs que, sans s'être consultés auparavant, ils n'ont fait que devancer la proposition que lui-même désirait présenter; il donne alors lecture du télégramme qu'il avait rédigé d'avance et que l'assemblée ratifie par acclamation. En conséquence,

M. Eugène Demole est nommé président d'honneur et la dépêche suivante lui est adressée séance tenante :

« En reconnaissance des services éminents rendus à la science et à
« la Société suisse de numismatique, celle-ci, réunie en assemblée
« générale, décerne à l'unanimité à Monsieur le Docteur Eugène
« Demole le titre de Président d'honneur et lui adresse ses vœux les
« plus chaleureux pour l'amélioration de sa santé. » Signé « Audeoud. »

M. le président demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur la question de la sortie de la Société suisse de numismatique du congrès des Sociétés suisses d'histoire. Ainsi qu'il résulte des derniers renseignements reçus de la part de M. van Berchem, il n'est pas probable qu'un nouveau congrès se réunisse avant deux ou trois ans, en sorte que la Société aura le temps de prendre une détermination suivant les circonstances du moment. La décision ci-après, proposée par le comité, est ratifiée par l'assemblée :

« La Société suisse de numismatique continuera à faire partie du
« congrès des Sociétés suisses d'histoire, mais à la condition expresse
« de ne pas assumer les charges de l'organisation d'un congrès, le nom-
« bre restreint de ses membres ne le lui permettant pas. »

L'assemblée passe ensuite aux communications scientifiques portées à l'ordre du jour.

M. le Dr Roehrich (Genève) présente un travail intitulé : *Remarques sur les monnaies anonymes de Savoie, à propos d'un blanchet inédit du XIV^e siècle.*

Les deux pièces de Savoie connues à ce jour sans nom du prince dans la légende sont un *quart* paraissant appartenir à Amédée VIII, comte, et un *viennois* probablement antérieur à 1391. On n'en connaît pas les lettres de frappe, aussi les auteurs du *Corpus nummorum ital.* ont-ils provisoirement classé ces deux monnaies dans une période allant du milieu du XIV^e siècle à 1416, fin du comitat d'Amédée VIII.

Le Dr Roehrich présente aujourd'hui une nouvelle pièce anonyme, un denier blanc ou blanchet, du type du denier blanc ordonné le 8 février 1399, par le comte Amédée VIII :

Droit. Grand S placé en pal. ✠ COMS : SABAVDIE entre deux cercles de grènetis, suivi d'un trèfle à trois feuilles.

R. Croix alésée. ✠ IN ITALIA : MARCHO (sic) entre deux cercles de grènetis. Billon. Diam. 17 mm., poids 0 gr. 90.

Promis et Perrin attribuèrent ce quart à Amédée VIII.

Le fait que l'on connaît maintenant une monnaie anonyme correspondant à un type nouveau, le blanchet à l'S frappé par Amédée VIII, et qui en conséquence doit être attribuée à ce prince (probablement entre les années 1399 et 1416), permet de corroborer l'opinion très probable de ces deux auteurs relativement au quart anonyme.

Quant au viennois anonyme, il paraît être antérieur à 1391. Il est à espérer que l'on découvrira une fois les décrets de frappe de ces deux dernières pièces et que l'on connaîtra ainsi en même temps la cause de l'anonymat de ces monnaies savoyardes. Il n'est pas impossible qu'il soit en relation avec la minorité d'Amédée VIII (1391 à fin 1398) sous la régence de sa grand'mère Bonne de Bourbon.

M. le président félicite notre collègue de ses recherches minutieuses et le remercie de sa communication.

Ensuite, M. le D^r G. Grunau présente une reproduction d'une superbe *médaille de Hedlinger*, dont il reconstitue l'histoire.

Il rappelle qu'au xviii^e siècle, les envoyés étrangers étaient l'objet de prévenances toutes spéciales du gouvernement lors de leur rappel dans leur pays. A l'occasion de son départ, en 1749, le ministre anglais Burnaby reçut une chaîne d'or de la valeur de 200 ducats ; à cette chaîne était suspendue une médaille de 50 à 60 ducats, le tout renfermé dans un riche écrin. En 1751, l'envoyé hollandais de la Calmette reçut un présent semblable.

En 1752, Johann-Carl Hedlinger, de Schwytz, fut chargé par le gouvernement bernois de la gravure d'une médaille analogue, dont M. le D^r Grunau présente une magnifique galvanoplastie. Cette pièce, d'un diamètre de 7 cm., porte au droit de riches emblèmes, Minerve assise et l'inscription *RESPUBLICA BERNENSIS* ; au revers, l'autel de la patrie, sur lequel reposent deux couronnes de laurier ; légende : *VIRTUTI ET PRUDENTIAE*. En témoignage de gratitude pour ce remarquable travail, Hedlinger reçut la première médaille, du poids de 100 ducats, plus une gratification de 200 ducats. Cet exemplaire se trouve actuellement au Musée national, à Zurich.

Par la suite, cette médaille fut décernée douze fois, à des Suisses principalement. Sept exemplaires en argent furent remis à des collections ou à des personnages de marque.

Un exemplaire en or avec la chaîne, ayant appartenu au conseiller délégué aux contributions Bay, est conservé au Musée historique de Berne, qui possède également un second exemplaire sans la chaîne.

Cette médaille ne fut plus distribuée à partir de 1817.

M. Audeoud remercie M. le D^r Grunau du travail qu'il vient de présenter et qui fait bien augurer de l'avenir.

M. Léon Montandon présente une rapide esquisse : *A propos de l'histoire monétaire de Neuchâtel*. Il constate la difficulté qu'éprouvent les commençants dans leurs études dont l'orientation est ardue ; il manque encore un guide sommaire de la numismatique suisse. Quelques cantons ont leur monographie, Neuchâtel attend encore la sienne. William Wavre avait commencé à réunir une série de documents, lesquels ont été coordonnés et mis en œuvre par M. Eug. Demole ; M. Montandon relate les premières recherches faites par nos collègues, auxquels il rend un juste hommage, puis il énumère les principales phases par lesquelles a passé l'atelier de Neuchâtel, dont l'histoire s'étend du XIII^e au début du XIX^e siècle et présente une grande variété, du fait des différentes maisons ayant régné sur le pays, quoique tous les princes n'aient pas usé de leur droit de frappe.

L'un des problèmes non élucidés se rapporte à la première mention d'un atelier monétaire neuchâtelois. Vers la fin du XII^e siècle, Roger, évêque de Lausanne, inféode à Ulrich de Neuchâtel le droit de battre monnaie ; un atelier se trouvait donc à Neuchâtel, mais les pièces qui en sortirent à cette époque ne portaient pas le nom de cette ville ; on n'est pas encore parvenu à distinguer les pièces sorties de l'atelier de Neuchâtel de celles forgées à Lausanne, mais dans la série des monnaies épiscopales anonymes de cette dernière ville, on rencontre un denier à la légende BEATA VIRGO portant au revers l'inscription SEDES LAVSANNE. Si cette pièce ne sort pas de l'atelier de Neuchâtel, il faut renoncer à trouver une monnaie neuchâteloise du début du XIII^e siècle. En 1224, le comte de Neuchâtel abandonne ses droits de monnayage au successeur de Roger pour une somme si considérable que l'on serait tenté de supposer que la concession s'appliquait non seulement à Neuchâtel, mais aussi à tout l'évêché de Lausanne ¹.

Au XIV^e siècle, Louis de Neuchâtel usa du droit de frappe qui lui fut octroyé par le roi Charles IV d'Allemagne ; on connaît de lui un denier et quelques bractéates. Sa fille Isabelle également fit frapper monnaie, ainsi qu'il résulte de la conférence monétaire signée à Schaffhouse en 1377 par le duc Léopold d'Autriche, le comte Rodolphe de

¹ Ce qui est fort peu probable (*N. d. l. R.*).

Habsbourg, le comte de Kybourg, la comtesse de Neuchâtel et les villes de Bâle, Zurich, Berne et Soleure ; cela ressort également des livres des comptes conservés aux archives, dans lesquels on relève le nom d'« angistres », qui serait la déformation du mot « angster ».

A la comtesse Isabelle succéda la maison de Fribourg, puis celle de Hochberg ; la dernière de ce nom épousa en 1504 Louis d'Orléans-Longueville et pendant deux siècles Neuchâtel fut sous la domination de princes français.

A la fin du xvi^e siècle, Marie de Bourbon rétablit la situation financière du comté ; elle rouvrit l'atelier monétaire en 1588 et frappa au nom de son fils Henri I^{er} de Longueville. L'activité de ce nouvel atelier fut considérable, on y frappa non seulement des batz et des creuzers, mais aussi des pièces d'argent et d'or.

A la mort de Henri II, son fils Jean-Louis-Charles lui succéda sous la régence de sa mère, la duchesse d'Orléans, puis il abdiqua en faveur de son frère, avec lequel il vint à Neuchâtel en 1668 ; ce fut l'occasion de la frappe d'un millier de pièces de 10 creuzers à l'effigie de Charles-Paris, dont on ne possède plus que quelques exemplaires d'une exécution déplorable. Anne-Geneviève de Bourbon et sa belle-fille, la duchesse de Nemours, sont les seules souveraines dont le nom figure sur une monnaie.

Plus tard vinrent les émissions de Frédéric de Prusse et, après une grande lacune, la reprise du monnayage en 1788.

Alexandre Berthier (1806-1814) tenta d'introduire à Neuchâtel le système monétaire français ; il chargea Jean-Pierre Droz de la confection de pièces de 5 et de 2 francs, qui restèrent à l'état d'essais.

En présentant ce travail, l'auteur a voulu montrer l'envergure et l'importance de l'étude qu'avaient entreprise MM. Wavre et Demole et il termine en émettant le vœu que l'*Histoire monétaire de Neuchâtel* puisse bientôt voir le jour.

Après avoir remercié M. Montandon, M. le président dit que le travail de M. Demole est presque terminé et que seules les difficultés économiques en ont jusqu'ici empêché la publication.

L'heure avancée oblige de renvoyer à l'issue du banquet les travaux figurant encore à l'ordre du jour et la séance officielle est levée à 19 h. 20.

Les sociétaires vont ensuite visiter les superbes caves de notre collègue, M. Schelling, qui leur fait déguster ses meilleurs crûs, puis ils se rendent au palais de Rougemont, où le banquet les attendait ; les

vins étaient généreusement offerts par la municipalité et par MM. Schelling et Fr. Wavre.

Au dessert, M. Audeoud ouvre la série des discours en remerciant la municipalité, représentée par M. Perrin, président du Conseil communal, qui a offert l'usage des locaux pour l'assemblée ; en témoignage de gratitude, il offre un exemplaire du jeton à M. Perrin, ainsi qu'à M. L. Montandon, lequel a droit à la reconnaissance de tous pour l'organisation de la réunion. L'orateur ressent une certaine mélancolie à déposer des fonctions qu'il a remplies pendant de nombreuses années ; à part notre président d'honneur, auquel nous avons rendu hommage en la séance de ce jour, il tient encore à remercier tous les membres du comité pour les services rendus à la Société, à M. Cailler, bibliothécaire depuis trente-trois ans, à M. Grossmann, trésorier depuis trente et à M. Jarrys, secrétaire depuis vingt-deux. C'est avec une entière confiance que le comité genevois remet le pouvoir à nos collègues bernois ; ils sauront infuser un sang nouveau à notre Société par de meilleurs procédés de propagande. En terminant, M. Audeoud porte son toast au nouveau comité et à la prospérité toujours croissante de la Société suisse de numismatique.

M. le Dr G. Grunau comprend qu'après trente-quatre ans d'activité le comité genevois ait désiré déposer son fardeau ; en ce jour, la Société a frappé une nouvelle médaille dont le droit porte l'ours de Berne, qui fera tout son devoir, mais qui espère aussi en la collaboration de tous. En quelques mots, M. Grunau expose le programme du nouveau comité, dont les efforts tendront à un recrutement toujours plus intensif, de façon à augmenter les ressources de la Société. Il faut populariser la science numismatique, la rendre intéressante et accessible au plus grand nombre par des expositions et des conférences locales, l'insertion dans les journaux de notes sur les trouvailles et sur tous les sujets de nature à captiver le public ; il est aussi du devoir des autorités de seconder la tâche du comité, car l'étude poursuivie par la Société entretient l'amour de la patrie, à laquelle le nouveau président porte un toast vibrant.

M. Audeoud répare une omission à l'ordre du jour de l'assemblée, qui aurait dû être appelée à désigner le lieu de la prochaine assemblée générale. Le choix en est laissé au nouveau comité.

Parlant au nom des Neuchâtelois, M. S. de Perregaux souhaite la bienvenue aux membres de la Société ; il excuse l'absence de

M. Calame, conseiller d'Etat, et remercie les autorités communales. Il salue la présence de M. F. Wavre, fils de notre regretté collègue William Wavre, ce qui l'amène à faire un retour dans le passé et à rappeler l'assemblée tenue à Neuchâtel il y a trente ans; il souhaite que la réunion actuelle attire l'attention sur notre Société, à laquelle il porte son toast.

C'est ensuite M. Perrin, président du Conseil communal, qui se dit heureux d'assister à la manifestation de ce jour, ainsi que de voir reproduits sur le jeton commémoratif les traits d'un homme qui a joué à Neuchâtel un rôle considérable. Sans lui être familière, la numismatique n'est pas inconnue à M. Perrin, grâce à la publication du *Musée neuchâtelois*, dont il relate un article dû à la plume de M. Demole; la numismatique se rapporte non seulement à la science et à l'art, mais elle touche également aux questions historiques et économiques, c'est pourquoi il ne peut qu'applaudir à sa popularisation.

Par une lecture appropriée, M. Grossmann revient sur les origines de la Société, fondée il y a quarante-cinq ans; il procède ensuite à la distribution du jeton annuel, l'un des plus réussis de la série, gravé par nos collègues, MM. Huguenin frères, et dont voici la description sommaire :

(A 43) **WILLIAM WAVRE 1851-1909** Buste de face de William Wavre.

R^o. Vue du château de Neuchâtel; ex. en quatre lignes, SOCIETE SUISSE DE | NUMISMATIQUE | NEUCHATEL | 1924 A gauche, la signature, Huguenin. Diam. 25 millim.

MM. Haas-Zumbühl et de Palézieux-du Pan remémorent encore des souvenirs d'autrefois, ainsi que les difficultés que la Société a dû surmonter, puis M. Lugin, excusant l'absence de notre collègue, M. Hans Frei, remet de sa part à chaque convive un exemplaire de la dernière œuvre de ce graveur, soit la médaille commémorative de la bataille de Saint-Jacques, dont le droit porte dans le champ l'inscription suivante, en cinq lignes, + | ST. JAKOB | A.D. BIRS | 1444 · 1924 | la crosse des armes de Bâle, tournée à gauche. Au revers un guerrier nu, agenouillé, tient de la main droite une pierre qu'il s'apprête à lancer contre un cavalier, casqué et cuirassé, dans le lointain à droite; la main gauche du guerrier repose sur un rocher portant, en quatre lignes, l'inscription DA FRIESS | EINE DIESER | ROSEN | —; à gauche, une tour démantelée et en flammes, au bas de laquelle on voit une tête d'homme casquée; à l'ex. HANS FREI Diam. 30 millim. Bélière.

La parole est ensuite donnée à M. Henri Næf, D^r ès lettres, conservateur du Musée gruyérien, à Bulle, qui présente un travail sur la *Monnaie de Gruyère*.

Passant en revue la bibliographie relative à la monnaie de Gruyère, M. Næf relève les contradictions de certains auteurs et la nécessité où il s'est trouvé d'entreprendre une enquête personnelle. Grâce à la bienveillance des conservateurs de cabinets numismatiques et celle des collectionneurs, il a pu comparer entre elles douze pièces gruyériennes, frappées en 1552 par le comte Michel. Ses observations sont les suivantes :

1° Tous les exemplaires portent le millésime.

2° Sur tous, le prénom du comte est orthographié MYCHAEL et non MICHAEL.

3° Tous enfin se ramènent au type du demi-bache.

Cependant, il existe des variantes, dont la principale est due à la présence ou à l'absence de deux points placés de chaque côté du millésime, sous le cercle concentrique intérieur.

M. Næf a eu la bonne fortune de découvrir, aux archives d'Etat de Genève, le nom du graveur ou, comme on disait alors, du « tailleur » de la monnaie comtale. C'était un Bourguignon, retiré à Genève pour motif religieux et admis gratuitement à la bourgeoisie de cette cité. Il se nommait Jean Droz et fut graveur et essayeur de la monnaie de Genève.

(Cette communication paraîtra dans la *Revue suisse de numismatique*.)

Dans une allocution humoristique, M. le D^r Grunau dit que si, en 1910, on a pu dénommer la réunion de Winterthour la journée des « erreurs », on peut appeler celle de Neuchâtel la journée des « remerciements », car après le comité sortant, les autorités, les organisateurs de la réunion, il faut encore remercier tout particulièrement M. Næf, qui a été écouté avec un vif intérêt et dont le travail ouvre aux chercheurs un nouveau champ d'investigations.

M. le D^r Grunau fait remettre à chacun un souvenir de cette réunion, sous forme de cartes postales illustrées représentant, l'une le droit de la médaille gravée en 1752 par Hedlinger, l'autre un agrandissement du revers du jeton de 1924.

Il fait ensuite circuler quelques pièces rares, au sujet desquelles il avait préparé des travaux, dont il se borne à extraire l'essentiel.

Ce sont d'abord des *médailles argoviennes de mérite* dont l'histoire n'avait pas encore été élucidée. Deux versions avaient cours jusqu'à présent : la première, qu'elles étaient destinées à commémorer l'acceptation de la constitution de 1814; la seconde, que leur frappe avait eu lieu en 1803, à l'occasion de la formation du canton d'Argovie. Ces deux suppositions sont inexactes, car il s'agit là de médailles de récompenses pour mérites particuliers; avant 1809 déjà, trois médecins avaient reçu de nouvelles pièces d'argent pour des travaux sur la vaccination. En 1809, le Conseil eut à examiner différents projets de médailles, parmi lesquels il choisit celui du graveur bernois Albert-Louis Schenk. La pièce présente au droit les armes cantonales et l'inscription CANTON AARGAU; au revers, Minerve assise, avec divers attributs, sans légende, sauf pour le petit module, qui portait *Salus populi saecula lex*. Les premiers essais eurent lieu en 1810 et la distribution commença en 1811. On destina cette médaille à fêter des jubilé de vingt-cinq ou cinquante années de services et à récompenser des actes de sauvetage; elle fut frappée dix-huit fois en argent et treize fois en or. Le premier exemplaire en or fut décerné en 1811 au chancelier Mousson, et le dernier en 1879 au président de banque Feer-Herzog. Le trésor du canton d'Argovie possède actuellement cinquante-quatre petites et vingt-huit grandes médailles argent.

C'est ensuite la *médaille de la Corporation des marchands de la ville de Berne*, gravée par Johannes Hug; elle fut éditée à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment de la corporation, en 1722. Cent soixante-cinq exemplaires du poids de 10 batzen argent furent remis aux membres de la Société et à leurs enfants; quarante-deux exemplaires en or, de la valeur de 2 doublons, étaient destinés aux membres du comité de construction.

Cette pièce présente au droit une tête d'Arménien accostée de deux cornes d'abondance, armoiries de la corporation, et l'inscription *Concordia fundamentum fœlicitas*; le revers reproduit le nouveau bâtiment avec la légende *Ex ruina clara resurgo*.

Une nouvelle émission eut lieu en 1803; elle fut de cinquante-huit pièces seulement, car le coin se fendit. En 1827, on frappa avec un nouveau coin cent quatre-vingt-cinq pièces d'argent, destinées à servir de prix d'école. Enfin, en 1904, cinq cents nouvelles médailles furent frappées pour les membres de la corporation; elles se distinguent des précédentes par un poids plus fort et par une nouvelle couronne de feuillage.

La dernière pièce présentée par M. le D^r Grunau est une des nombreuses *médailles de mérite frappées par la ville de Berne*; du poids de 17 ducats, elle fut conférée à Marc Blanchenay, de Morges, en reconnaissance des services rendus par lui lors des années de disette 1771-72 et 1777.

Cette médaille est l'œuvre de Jean Dassier; elle porte d'un côté les armes de Berne et la légende *RESPUBLICA BERNENSIS*, au revers Minerve et ses attributs et l'inscription *Te digna manet gloria*.

M. Cailler fait part des impressions mélancoliques qu'il éprouve au moment de quitter la chère bibliothèque confiée à ses soins pendant trente années; il énumère ce qui reste à faire : table analytique, bibliographie numismatique, etc., et disant adieu à ses bouquins souhaite à son successeur de savoir mieux que lui mettre à profit les trésors qu'il lui remet.

M. Haas-Zumbühl fait circuler la reproduction d'un thaler inconnu de 1555 ce qui provoque quelques remarques de la part de M. Lugrin, lequel rappelle à ce propos les travaux de M. le D^r Schöttle, de Tubingue.

A ce moment arrive un télégramme de M. Eug. Demole, qui envoie à la Société ses félicitations et ses vœux.

Enfin M. Frédéric Wavre exprime la satisfaction qu'il éprouve à contempler les traits de son père si fidèlement rendus par le graveur; il remercie la Société de l'honneur qu'elle a fait à celui qui a tenu une si grande place dans son sein, puis il ajoute que, quoique n'étant pas lui-même numismate, il demande à faire partie de notre Société. Cette demande est accueillie avec enthousiasme et M. Frédéric Wavre est immédiatement reçu en qualité de membre actif par M. le D^r Grunau.

On entend encore M. Léon Montandon donner quelques détails sur le palais de Rougemont où la Société est réunie; construit entre 1760 et 1765, il portait le nom d'hôtel du Peyrou et Rousseau y séjourna quelquefois, puis il fut acquis par le gouvernement pour servir de résidence à Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel, qui toutefois ne l'habita jamais.

Enfin, minuit avait sonné depuis peu lorsque la séance fut levée et que les numismates regagnèrent leurs logements, enchantés de la soirée et du bon esprit de confraternité qui n'a cessé d'y régner.

Le secrétaire : H. JARRYS.

Seconde journée.

La relation de la journée du dimanche 14 septembre sera brève, car ce jour-là s'est écoulé conformément au programme qui en avait été tracé d'avance.

En attendant l'ouverture du Musée, nous nous promenons en ville par petits groupes. Nous admirons l'architecture des belles maisons particulières ou des somptueux édifices publics. Quelques-uns d'entre nous retournent spécialement au Cercle du Musée pour contempler l'ancien hôtel du Peyrou, si pur de lignes, et le jardin qui l'entoure.

C'est au cours d'une de ces promenades que nous rencontrons M. E. Dunoyer, qui nous fait l'amitié de venir participer à la fin de notre réunion. En revanche, deux collègues ont dû nous quitter, ce sont MM. Jarrys et Emery.

L'heure de la visite du Musée étant arrivée, nous nous y retrouvons tous et pendant deux heures nous admirons, sans contrainte, le contenu de trois ou quatre salles. La collection de monnaies et médailles nous accapare, comme de juste. Grâce à l'amabilité de M. Montandon, amabilité qui ne s'est pas démentie un instant, nous pouvons toucher du doigt et voir à la loupe tout ce qui nous plaît.

La série des monnaies neuchâteloises, de même que celle des travaux de médailleurs neuchâtelois, sont les plus intéressantes; celles des cantons suisses contiennent très certainement des raretés, mais n'offrent cependant rien de particulièrement remarquable.

Comme ressources, le cabinet n'en possède pas d'autres que la générosité des citoyens et une subvention annuelle de 200 francs que lui fait la municipalité. Actuellement les familles patriciennes de Neuchâtel ont d'autres soucis plus pressants que de soutenir le Musée, quel qu'en soit du reste leur désir, et l'importante (!) subvention municipale ne permet pas d'aller très loin.

Au cours de notre visite, les fameux automates des artistes de génie que furent les Jaquet-Droz nous retiennent quelques minutes. Nous les voyons écrire et dessiner, tandis que la musicienne charme nos oreilles de deux petits airs vieillots.

L'instant de s'arracher à la contemplation des antiquités ou des tableaux étant arrivée, nous les quittons à regret et nous nous dirigeons à la station pour prendre le tramway qui nous conduira à Valangin.

Du déjeuner en commun, nous ne dirons rien, sinon qu'il fut apprécié comme il le méritait et que le vin qui y a été bu était offert par le Conseil d'Etat de Neuchâtel, bien qu'aucun de ses membres ne se fût rendu à notre invitation. Il fut agrémenté de discours de MM. Grossmann et D^r Grunau. Ce dernier donna, en outre, lecture d'un télégramme de M. Demole en réponse à celui que nous lui avions fait parvenir la veille. Nous n'aurions garde d'oublier la petite causerie que M. Montandon nous fit sur le castel de Valangin et son histoire.

Au sortir de table, nous visitons le château des comtes de Valangin; la plus grande partie, détruite en 1747 par un incendie, n'est plus qu'une ruine; ce qui est encore debout — propriété de l'Etat — est encore fort intéressant. Confié à la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, celle-ci s'efforce de le meubler au moyen d'antiquités. La salle des chevaliers est à remarquer.

Pendant que nous parcourons l'édifice de la cave ou, pour mieux dire, des souterrains aux combles, le ciel s'est couvert et lorsque nous quittons le château notre sortie est saluée de quelques gouttes de pluie.

La visite du bourg en est écourtée; les uns, de peur d'être mouillés, gagnent Neuchâtel, les autres demeurant aux montagnes prennent congé et retournent chez eux; enfin un petit groupe, bravant les menaces du temps, pousse jusqu'à Engollon pour y admirer les fresques découvertes lors d'une restauration récente de son temple paroissial. Ces fresques, les seules peintures religieuses connues jusqu'ici dans le canton de Neuchâtel, décorent le chœur de l'église; elles remontent au XIII^e siècle, alors que la nef date des XVII^e et XVIII^e siècles. La tour, ornée d'un cadran du plus mauvais goût, est de 1808.

Cette visite fut le dernier acte de l'assemblée de 1924, qui fut réussie en tous points. Ceux qui y assistèrent ne sauraient trop remercier M. Montandon de la peine qu'il prit pour les bien recevoir et leur faire passer d'agréables moments.

H. CAILLER.

Rapport du Président.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Depuis notre dernière assemblée, la Société a eu le chagrin de perdre un de ses membres honoraires les plus distingués, M. Ernest Babelon, et quatre de ses membres actifs, MM. Emile Kœchlin, à Paris, sociétaire depuis 1883, Rodolphe Schweizer, à Wangen, sociétaire depuis 1890, G. Bougarel, à Paris, sociétaire depuis 1914, et vicomte de Sartiges, sociétaire depuis 1912. La disparition d'Ernest Babelon a été une perte notable pour la numismatique de l'antiquité, dont il était l'un des pionniers les plus en vue, avec notre regretté Imhoof-Blumer. Directeur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris, dès 1892, et membre de l'Institut depuis 1897, Ernest Babelon occupait une haute situation scientifique qui rend d'autant plus sensible sa brusque disparition.

En compensation de ces pertes regrettables, votre comité a successivement nommé comme membres actifs M^{me} veuve Iklé-Steinlin, à Saint-Gall; le Musée Gruyérien, conservateur M. Henri Næf, à Bulle; M. André de Palézieux, à Corsier-sur-Vevey; M. Henri Schelling, à Neuchâtel; M. Paul Hofer, avocat, M. le D^r Wilhelm Joseph Meyer et M. le D^r Hans Blösch, à Berne.

Dans le courant d'avril dernier, le président de la Société américaine de numismatique s'est adressé à votre comité pour lui faire part qu'en automne de cette année aurait lieu, à New-York, une exposition de médailles d'artistes étrangers et pour demander à votre comité s'il voulait se charger de faire connaître cette exposition en Suisse, d'opérer un triage parmi les œuvres qu'il recevrait et de faire parvenir celles-ci au comité d'organisation. A cette lettre se trouvait annexée une circulaire du président de l'exposition américaine, donnant à son sujet tous les renseignements désirables.

Votre comité s'est adressé à M. le D^r G. Grunau, à Berne, dont la complaisance et l'activité sont connues, en lui demandant de bien vouloir se charger de répondre aux desiderata de la Société américaine, de prendre contact avec les artistes suisses.

M. le D^r Grunau a très aimablement accepté cette mission et l'a parfaitement remplie, si bien qu'une douzaine de nos artistes suisses

auront ainsi le privilège de faire connaître leurs œuvres au grand public américain.

Messieurs et chers collègues, notre Société est entrée dans la quarante-quatrième année de son existence, puisqu'elle fut fondée, à Fribourg, le 14 décembre 1879. Après avoir eu son siège dans cette ville jusqu'en 1886, et à Bâle de 1886 à 1890, elle a élu domicile à Genève en 1890 où, pendant trente-quatre ans, elle devait séjourner et prospérer, grâce surtout aux efforts de son président pendant dix-huit ans, Paul-Charles Strœhlin, notre regretté collègue. C'est à lui que revient aussi le mérite d'avoir donné et fondé notre belle bibliothèque et, en 1891, la *Revue suisse de numismatique*, qui succédait au *Bulletin* de la même société, rédigé de 1882 à 1892.

Ayant succédé à Strœhlin, dès 1908, comme président de la société et rédacteur de la *Revue*, il ne m'appartient pas de porter le moindre jugement sur la situation qu'occupe aujourd'hui ce journal, mais il me sera bien permis, à l'expiration de mon double mandat, de remercier mes fidèles collaborateurs, membres du comité, MM. Edouard Audeoud, Henri Jarrys, Henri Cailler, Théodore Grossmann, Emile Hahn, Emile Dunoyer, Auguste Cahorn, Frédéric de Stoutz et Henry Fatio. C'est avant tout grâce à eux et à leurs persévérants efforts, que nous avons pu surmonter toutes les difficultés créées par la guerre et l'après-guerre.

A partir de ce jour l'équipe qui, pendant tant d'années, avait dirigé notre barque, va se trouver changée. Ce sont nos amis de la Suisse allemande qui seront désormais aux responsabilités.

Puissent leurs efforts, auxquels nous joindrons les nôtres, être couronnés de succès et puisse notre chère Société concourir de plus en plus au but pour lequel elle a été fondée : l'histoire de la Patrie !

Eug. DEMOLE.

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1923.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En vous présentant les comptes pour l'exercice écoulé, je commence comme d'habitude à les comparer avec le bilan précédent.

BILAN COMPARATIF

I. Dépenses	1921/1922	1923
Impressions et illustrations	Fr. 3726 20	Fr. 2608 20
Bibliothèque.....	» — —	» 325 —
Frappe de médailles	» 178 60	» 129 80
Frais généraux.....	» 987 35	» 479 25
Fonds spéciaux	» 465 15	» — —
Caisse et Banque (solde débiteur)	» 3190 25	» 2228 60
Total	<u>Fr. 8547 55</u>	<u>Fr. 5770 85</u>

II. Recettes	1921/1922	1923
Cotisations arriérées.....	Fr. 20 —	Fr. 140 —
» annuelles.....	» 4120 —	» 1880 —
Droits d'entrée	» 20 —	» 5 —
Abonnements à la <i>Revue</i>	» 95 —	» 131 50
Vente d'anciennes publications	» 79 75	» — —
Cotisations à vie	» 400 —	» — —
Intérêts	» 428 65	» 424 10
Caisse (solde de l'exercice précédent)	» 3384 15	» 3190 25
Total	<u>Fr. 8547 55</u>	<u>Fr. 5770 85</u>

Il résulte de ces chiffres que nos ressources ont quelque peu diminué par suite de décès et de démissions de quelques membres; je ne puis que répéter que pour la prospérité de notre Société, il est absolument important d'intéresser un plus grand public. — Ce sujet a été traité à la dernière assemblée à Thoune et les propositions d'organiser des conférences et des expositions ont été appuyées à l'unanimité. — Espérons que les résultats répondront aux vœux de votre comité.

Notre avoir en banque se compose des sommes suivantes :

Fr. 2228.60 argent disponible.

» 7000. — (environ) en titres de premier ordre.

Fr. 9228.60 soit en diminution de 961 fr. 65 sur le dernier exercice.

Nous remettrons cet avoir à nos successeurs puisque le transfert du siège de la Société suisse de numismatique est décidé et en préparation par nos dévoués collègues bernois.

Genève, 30 août 1924.

Le trésorier : Th. GROSSMANN.

Rapport des Vérificateurs des comptes pour 1923.

MESSIEURS,

Les soussignés, chargés de vérifier la comptabilité de notre Société pour 1923, ont examiné les reçus, les comptes, le bilan et tout a été reconnu parfaitement juste.

Nous vous prions, Messieurs, d'approuver les comptes et de donner décharge à notre trésorier, M. Grossmann, en joignant nos meilleurs remerciements pour les bons services qu'il rend à notre Société.

Moudon, le 10 septembre 1924.

A. MEYER.

Baden, le 12 septembre 1924.

E. LANG-SCHNEBLI.

Rapport du Bibliothécaire.

MESSIEURS,

Me voici encore une fois devant vous pour vous entretenir des principaux faits se rapportant à notre bibliothèque au cours de la période triennale écoulée.

Je m'excuse tout d'abord d'avoir à le faire plutôt que celui d'entre nous qui m'a suppléé pendant ce dernier exercice.

L'homme propose et les circonstances disposent. Or, notre collègue, M. Emile Dunoyer, qui est la modestie même, n'a voulu accepter de nous seconder qu'à la condition expresse de ne rien faire qui pût le mettre en évidence. Par conséquent, on ne pouvait lui imposer la rédaction d'un rapport ni même sa simple lecture.

Comme notre règlement est inexorable et qu'on lui doit obéissance, j'ai dû m'exécuter. Je le regrette et pour vous et pour moi.

L'exercice triennal qui se clôt aujourd'hui n'est pas, pour notre bibliothèque, sensiblement différent de celui qui l'a précédé.

La situation découlant de l'horrible guerre n'est toujours pas propice

aux travaux intellectuels, de sorte que, sans en changer beaucoup les termes, je pourrais presque vous relire mon rapport de 1921.

Je constatais alors, avec amertume, combien le nombre des livraisons de périodiques avait fléchi ; depuis lors il ne s'est pas sensiblement relevé.

Il est vrai que telle publication qui, comme la *Revue numismatique* ou la *Revue belge de numismatique*, était trimestrielle avant 1914 n'est plus actuellement que semestrielle. Telle autre qui paraissait mensuellement ainsi que c'est le cas pour la *Numismatic Circular* n'est plus qu'un organe bi-mensuel. Et beaucoup d'autres à l'avenant.

Les ouvrages que nous envoient les auteurs ou les éditeurs, sans autre obligation pour nous que d'en rendre compte dans la *Revue*, sont en très légère augmentation, de même que les catalogues de vente.

Vous vous convaincrez de ce que j'avance en entendant la petite statistique dont je vais vous donner connaissance dans un instant.

Si le nombre de nos ouvrages ne s'est pas sensiblement accru, notre collection de clichés s'est, en revanche, considérablement augmentée grâce au don généreux de M. Arthur Engel, le savant auteur de la *Numismatique de l'Alsace* et du *Traité de numismatique du moyen âge et moderne*.

M. Engel s'est dessaisi en faveur de notre Société de tous les clichés ayant servi à l'illustration de ce dernier ouvrage. Ceux de nous qui l'ont eu entre les mains — et ils sont nombreux — savent combien sont abondantes les représentations de monnaies qui s'y trouvent. Elles se rapportent à tous les pays.

Ce cadeau, dont nous sommes profondément reconnaissant, met notre Société à la tête d'un matériel d'illustration de premier ordre. Il est toutefois grevé d'une sorte de servitude en ce sens qu'un auteur — même étranger à notre compagnie — peut en demander l'utilisation, contre rémunération, si toutefois le comité en voit l'opportunité.

Tous nos clichés nécessiteraient d'être catalogués.

Comme pour l'exercice précédent nous avons dû procéder à la reliure d'un certain nombre d'ouvrages. Malgré la forte dépense qui en est résultée il reste beaucoup à faire pour mettre nos livres — et parmi eux les périodiques plus spécialement — à l'abri des pertes ou des détériorations toujours possibles.

Voici maintenant un peu de statistique qui pourra vous renseigner d'une façon exacte sur le mouvement de nos diverses collections :

	Exercice 1921-1922	Exercice 1922-1923	Exercice 1923-1924
Livraisons périodiques.....	109	67	103
Volumes ou brochures non périodiques	5	12	24
Catalogues.....	16	8	12
Monnaies.....	—	—	22
Médailles et jetons.....	—	10	59
Ouvrages empruntés.....	16 ouv. = 38 vol.	15 ouv. = 32 vol.	16 ouv. = 38 vol.
Lecteurs à domicile.....	7	8	8

Comme conclusion à ce rapport déjà trop long permettez-moi de jeter un coup d'œil en arrière et de revenir par la pensée au moment où notre bibliothèque est arrivée à Genève.

A cette époque déjà lointaine une caisse ou deux pouvaient la contenir et notre collection de monnaies et médailles comptait cinquante et une pièces. A l'heure qu'il est nous possédons plusieurs milliers de volumes et de brochures et notre médaillier est garni de 1689 pièces... de peu de valeur malheureusement.

Les périodiques qui, en 1890, se trouvaient être notre propriété présentaient de nombreuses lacunes que, par la suite, le comité s'efforça de combler, quelquefois hélas! sans succès.

Aussi pendant le temps où j'ai eu le privilège d'être le conservateur de nos collections, je me suis constamment appliqué à réclamer les livraisons qui ne nous parvenaient pas. Et cela est plus fréquent que vous ne le supposez.

Je crois avoir pleinement atteint le but. Toutefois, au cours des dernières années que nous venons de vivre, de nouvelles lacunes se sont produites.

Que mon successeur ne veuille pas voir là un signe de négligence, un manque d'attention ou, qui sait, un symptôme de sénilité précoce. Toutes les réclamations nécessaires ont été faites soit par M. Dunoyer, soit par moi-même.

Si donc le résultat est négatif, cela provient de ce que les éditeurs de plusieurs des périodiques visés n'ont pas cru utile de nous honorer d'une réponse.

Un des premiers soins du nouveau comité sera donc de revenir à la charge auprès d'eux.

Peut-être qu'employant un autre idiome que le nôtre sera-t-il plus heureux que nous.

Continuant d'évoquer mes lointains souvenirs, je ne puis pas ne pas proclamer, encore une fois, que la richesse de notre bibliothèque est due au désintéressement de notre toujours regretté P.-Ch. Strœhlin.

C'est du reste à lui, à son énergie, que la Société doit d'occuper le rang qu'elle a acquis parmi les sociétés similaires.

Au moment où nous allons en confier la destinée à d'autres mains, il y aurait ingratitude de ne pas le constater à nouveau.

Mais notre reconnaissance va également à notre président actuel, M. Eugène Demole, pour la science, la compétence et l'abnégation avec lesquelles il a conduit notre marche depuis 1908.

Je ne crois pas mieux faire, en terminant, que de prier le comité que nous allons nommer dans quelques instants, de suivre la voie tracée par ces deux distingués numismates.

Genève, septembre 1924.

H. CAILLER, *bibliothécaire*.

Nouveaux sociétaires.

Reçus le :

- 8 décembre 1923. — M^{me} veuve IKLÉ-STEINLIN, Saint-Gall.
15 mars 1924. — LE MUSÉE GRUYÉRIEN, à Bulle (Conservateur
M. le D^r Henri NÆF).
19 avril 1924. — M. André DE PALÉZIEUX, Corsier-sur-Vevey.
26 juillet 1924. — M. Henri SCHELLING, à Neuchâtel.
6 septembre 1924. — M. Paul HOFER, à Berne.
— — M. le D^r Hans BLÖSCH, à Berne.
— — M. le D^r Wilhelm-Joseph MEYER, à Berne.
13 septembre 1924. — M. F.-A. WAVRE, à Neuchâtel.
-